Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28-06-2023
ID : 039-223900010-20230627-ARR_2023_0845-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0845_MANDATAIRES DTS CHAMPAGNOLE
Arrêté de nomination des mandataires d'avances de la DTS de Champagnole

Service : PDS - DIRECTION DES TERRITOIRES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'acte constitutif ARR_2023_0690_REGIE DTS CHAMPAGNOLE du 31 mai 2023 portant création de la régie d'avances de la Délégation Territoriale de CHAMPAGNOLE,

VU l'acte constitutif ARR_2023_0771_SOUS-REGIES DTS CHAMPAGNOLE du 16 juin 2023 portant création des sous-régies d'avances de la Délégation Territoriale de CHAMPAGNOLE,

VU l'arrêté ARR_2021_0638_RAUT_MD_REGISSEURS_CHAMPAGNOLE nommant Monsieur Thierry JEANTET, titulaire de la régie d'avance de « menues dépenses » de l'UTAS de Champagnole-Arbois, et Mesdames Estelle BOURGEOIS-JOBARD, Claire LACHAMBRE et Mélanie VITTOZ, régisseurs mandataires suppléants,

VU l'arrêté ARR_2021_0846_RAUT_SEC_REGISSEURS_CHAMPAGNOLE nommant Monsieur Thierry JEANTET, titulaire de la régie d'avance « secours » de l'UTAS de Champagnole-Arbois, et Mesdames Estelle BOURGEOIS-JOBARD, Claire LACHAMBRE, Mélanie VITTOZ, Catherine PERNOT, Amélie CORDUANT, Christelle JOURDAIN, Maryse TRECA, Mireille BROCARD, Sylvie DUBOIS, Claire VAUBOURG, Marie-Line CLOT et Delphine CHABOD, régisseurs mandataires suppléants,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 25 mai 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1 Mesdames Mireille BROCARD, Sylvie DUBOIS, Christelle JOURDAIN, Catherine PERNOT, Aurélie ROUSSET et Claire VAUBOURG sont nommées mandataires simples de la régie d'avances de CHAMPAGNOLE, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de CHAMPAGNOLE, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 Mesdames Delphine CHABOT, Marie-Line CLOT, et Maryse TRECA et Monsieur Patrice FRITSCH sont nommées mandataires simples de la sous-régie d'avances de ARBOIS, pour le compte et sous la responsabilité du sous-régisseur de la régie de ARBOIS, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 3 Monsieur Patrice FRITSCH est nommé mandataire simple de la sous-régie d'avances de POLIGNY, pour le compte et sous la responsabilité du sous-régisseur de la régie de POLIGNY, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 4 Madame Aurélie ROUSSET est nommée mandataire simple de la sous-régie d'avances de MOREZ, pour le compte et sous la responsabilité du sous-régisseur de la régie de MOREZ, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 5 Les mandataires ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie et des sous-régies, sous peine de s'exposer aux poursuites

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28-06-2023
ID : 039-223900010-20230627-ARR_2023_0845-AR

disciplinaires et aux poursuites pénales prévues à l'article 432-10 du Code pénal.
Ils doivent les payer selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie de CHAMPAGNOLE et des sous-régies d'ARBOIS, POLIGNY et MOREZ.

ARTICLE 6 Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

ARTICLE 7 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 Madame la Directrice générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr.

ARTICLE 9 Le présent arrêté entrera en vigueur dès qu'il aura caractère exécutoire.

Fait à Lons-le-Saunier

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28-06-2023
ID : 039-223900010-20230627-ARR_2023_0845-AR

ANNEXE : SIGNATAIRES DE L'ARRETE DE NOMINATION DES MANDATAIRES SIMPLES DE LA DTS DE CHAMPAGNOLE

Monsieur Luc MICHEL
Chef du Service de Gestion Comptable
de Lons-le-Saunier

Fabrice MICHEL
Inspecteur des Finances Publiques
SERVICE DE GESTION COMPTABLE

Vu pour acceptation,
Madame Mireille BROCARD
Mandataire simple

Vu pour acceptation,
Madame Sylvie DUBOIS
Mandataire simple

Vu pour acceptation,
Madame Christelle JOURDAIN
Mandataire simple

Vu pour acceptation,
Madame Catherine PERNOT
Mandataire simple

Vu pour acceptation,
Madame Aurélie ROUSSET
Mandataire simple

Vu pour acceptation,
Madame Claire VAUBOURG
Mandataire simple

Vu pour acceptation,
Madame Delphine CHABOD
Mandataire simple

Vu pour acceptation,
Madame Marie-Line CLOT
Mandataire simple

Vu pour acceptation,
Madame Maryse TRECA
Mandataire simple

Vu pour acceptation,
Monsieur Patrice FRITSCH
Mandataire simple